

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

RAPPORT DU SOUS-GROUPE MIKE-ETIS

Le présent document a été préparé par le Président du sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent sous le point 49.1 de l'ordre du jour .

1. Le sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent s'est réuni en marge de la 70^e session du Comité permanent, mercredi 2 octobre 2018 et jeudi 3 octobre 2018. Aux sessions du sous-groupe ont assisté le Canada (présidence), la Namibie (vice-présidence), la Belgique, le Cameroun, la Chine, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Niger et le Zimbabwe en tant que membres du sous-groupe MIKE-ETIS, le Kenya et Singapour en tant que Parties observatrices, les membres du groupe technique consultatif (GTC) MIKE-ETIS présents à la 70^e session du Comité permanent et le Secrétariat.
2. Le sous-groupe MIKE-ETIS a adopté un amendement à son mandat pour donner effet à la clarification apportée à la 61^e session du Comité permanent concernant la participation aux sessions du sous-groupe MIKE-ETIS. Il est proposé d'inclure le texte suivant dans le mandat sous forme de section c) sous **Modus operandi** :

Modus operandi

- c) *Les sessions du sous-groupe MIKE-ETIS sont ouvertes aux membres du groupe technique consultatif MIKE-ETIS, aux représentants des Parties, aux représentants des Groupes de spécialistes CSE/UICN des éléphants d'Afrique et des éléphants d'Asie, et à tout autre observateur approuvé par le sous-groupe MIKE-ETIS.*
3. Le sous-groupe MIKE-ETIS prend note de la mise à jour sur l'application de MIKE en Afrique et en Asie présentée par le Coordinateur du Programme MIKE de la CITES. Il remercie l'Union européenne pour l'appui fourni au Programme MIKE et le Gouvernement du Japon pour son appui spécifique à des sites. Le sous-groupe MIKE-ETIS félicite l'équipe MIKE pour ses travaux à ce jour.
 4. Le sous-groupe MIKE-ETIS prend note de la mise à jour sur l'application d'ETIS présentée par le Directeur ETIS de TRAFFIC. Le sous-groupe exprime sa satisfaction pour les travaux diligents de TRAFFIC (ETIS) et soutient la demande de TRAFFIC d'entreprendre une évaluation formelle relative à la collecte de données ETIS. Le sous-groupe note que TRAFFIC collaborera avec le Secrétariat CITES à la conception, au contenu et à la distribution d'un questionnaire à ce sujet.
 5. Conformément au mandat du groupe technique consultatif MIKE-ETIS (GTC), approuvé par le sous-groupe MIKE-ETIS à la 65^e session du Comité permanent, le Secrétariat a présenté des nominations pour de nouveaux membres (catégorie mondiale) du GTC. Le sous-groupe a approuvé les nominations suivantes :

| Catégorie de membre | Personne nommée |
|---------------------|-----------------|
| Mondiale | Holly Dublin |
| Mondiale | William Link |

Le sous-groupe a décidé d'examiner la nomination finalisée par TRAFFIC pendant l'intersession par voie électronique, pour éviter un retard dans les travaux du GTC.

6. Le sous-groupe MIKE-ETIS a examiné le document SC70 49.3 et a communiqué ses recommandations au Comité permanent dans le document SC70 Com. 15.
7. Le sous-groupe a examiné les observations du Kenya concernant l'analyse d'ETIS. Le Kenya propose de regrouper l'analyse en deux (2) périodes, c'est-à-dire les données pour la période entre 2008 et 2012 (période pré-PANI) et les données pour la période 2013 à 2017 pour refléter et évaluer l'effet des décisions clés de sessions précédentes de la Conférence des Parties. TRAFFIC précise que l'analyse typologique comprend déjà des données pour des périodes de trois ans (c'est-à-dire 2009 – 2011; 2012 – 2014; 2015 – 2017) et que l'on peut faire des comparaisons générales entre elles.
8. TRAFFIC rappelle au sous-groupe que l'analyse pour la CoP18 sera communiquée aux Parties 30 jours avant d'être publiée sur le site web de la CITES.
9. Le sous-groupe MIKE-ETIS recommande que le Comité permanent demande au Secrétariat CITES, en collaboration avec TRAFFIC :
 - a) de préparer une annexe avec les commentaires reçus des Parties sur le rapport ETIS et de la diffuser dans le document qui sera examiné par les Parties à la CoP18 ; et
 - b) d'indiquer dans le document si des commentaires ont été communiqués et, si possible, de répondre aux questions soulevées par les Parties.
10. Le sous-groupe MIKE-ETIS a discuté de l'accès aux données et des accords de non divulgation, pour le Programme MIKE et pour le Programme ETIS afin de faciliter l'application des dispositions du paragraphe 26 g) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17). Il a décidé que l'expression « accords de non divulgation » qui figure dans le paragraphe 26 g) serait considérée comme équivalant à « accords d'utilisation des données » car elle renvoie aux conditions de publication des données à des fins de recherche. Le sous-groupe recommande que les points focaux nationaux de MIKE, dans les États de l'aire de répartition respectifs, soient engagés du point de vue du consentement à publier des données MIKE détaillées et du point de vue du partage d'informations qui en découle sur les résultats de la recherche. TRAFFIC a été prié de veiller à ce que les fournisseurs de données pertinents soient consultés concernant la communication de données à des tiers.
11. Le sous-groupe MIKE-ETIS soutient la demande de TRAFFIC de mettre à disposition, sur le site web de la CITES, les données agrégées sur le nombre et le poids des saisies d'ivoire. À cet égard, le sous-groupe recommande que le Comité permanent demande à TRAFFIC de compiler des résumés regroupés des données ETIS validées sur une base annuelle pour publication sur le site web de la CITES.

Recommandations du sous-groupe MIKE-ETIS pour examen par le Comité permanent

12. Le sous-groupe MIKE-ETIS recommande au Comité permanent de :
 - a) prendre note du rapport ; et
 - b) soutenir les recommandations figurant dans les paragraphes 2, 9 et 11.